

BAROMÈTRE SOCIAL 2018

Une précarité qui demeure malgré l'éclaircie de la situation régionale

Julie Bertrand, Jean-Christophe Charles, Carole Toutalio (Dros).

Rédigé en collaboration avec : Hélène Blanc (Santé !), Guillaume Briclot (Carsat Sud-Est), Brigitte Carfantan (Dreal), Christophe Dunon (FJT Toulon), Elsa Filizetti (Union Régionale des CLLAJ Paca), Joël Gattullo et Martine Hergat (Banque alimentaire du Var), Renaud Himpens (Caf 04), Morgane Lestaevél (Conseil régional), Pascal Lissy et Emilie Busset (ADMR 05), Elodie Maniaval (Paroles vives), Daniel Martinelli (Insee), Mélanie Peyrin (Conseil local de santé mentale d'Avignon), Mathieu Sauviac (Directcte), Grégory Vignier (CCAS d'Aix-en-Provence).

En 2018, la situation sociale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur montre pour la quatrième année de nouveaux signes d'amélioration. Le taux de chômage localisé diminue pour la troisième année consécutive et retrouve un niveau qui n'avait pas été enregistré depuis 2011. Le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité diminue pour la première fois en dix ans, tout comme le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an. Le nombre de femmes demandeurs d'emploi augmente quant à lui, mais de manière modérée.

En parallèle, le nombre d'allocataires de l'ASS ne cesse de diminuer depuis 2015 davantage chaque année. Le taux de pauvreté, qui avait commencé à diminuer en région en 2015 (- 0,1 point), poursuit sa décroissance en 2016 (- 0,2 point) et affiche une diminution similaire à celle de la France.

Pour autant, certains signaux sociaux restent « dans le rouge ». Des inégalités territoriales de revenus persistent en Provence-Alpes-Côte d'Azur, auxquelles s'ajoutent des inégalités salariales entre hommes et femmes. Les femmes salariées du secteur privé ont, en moyenne, gagné 24 % de moins que les hommes en 2015. Enfin, le nombre d'allocataires de l'AAH et du RSA augmente en région entre 2017 et 2018.

C'est pourquoi de nombreux acteurs de terrain travaillent quotidiennement au plus près des plus démunis : le FJT de Toulon accompagne les jeunes vers le logement et l'emploi, le CCAS de la Ville d'Aubagne a déployé un dispositif expérimental de repérage des personnes âgées isolées, la Caf des Alpes-de-Haute-Provence initie un projet relatif à la qualité de l'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap. Ceci afin de permettre à tous une inclusion sociale optimisée.



Les indicateurs clés du Baromètre Social

Sources : Sources : Caf de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Insee, Pôle emploi, Direccte Paca/Sese, Pôle emploi/Dares, Carsat Sud-Est, DRSM Paca-Corse, S0eS – Traitement Dros

Retrouvez l'ensemble des chiffres et illustrations de la présente publication, ainsi que des analyses, données complémentaires (indicateurs clés à l'ÉPCI) et autres éléments d'informations sur notre site Internet dans le fichier de données associé au Baromètre.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*
PAUVRETÉ / CONDITIONS DE VIE											
1	Taux de bas revenus : part des personnes vivant dans un foyer à bas revenus sur l'ensemble des moins de 65 ans (en %)										
	18,2	19,1	19,5	19,9	20,1	20,4	20,7	21,5	21,2	21,4	21,3
2	Taux de familles monoparentales à bas revenus parmi l'ensemble des familles monoparentales (en %)										
			48,4	48,6	49,6	49,3	48,9	49,5	46,9	46,2	45,4
3	Revenu médian des foyers à bas revenus – revenu mensuel par unité de consommation (en €)										
			666	675	684	706	722	735	726	733	755
4	Taux d'allocataires dépendants des prestations Caf : part des foyers pour lesquels les prestations représentent 100 % de leurs revenus (en %)										
			14,9	14,0	15,9	16,1	16,8	17,1	16,7	16,6	15,4
5	Taux d'allocataires de minima sociaux d'âge actif : part des allocataires du RSA socle, de l'AAH et de l'ASS pour 100 personnes de 18-64 ans (en %) [1]										
	7,2	7,6	7,9	8,3	8,8	9,3	9,5	9,7	9,4	9,4	9,6 (p)
6	Évolution du nombre d'allocataires de minima sociaux d'âge actif Caf (en %)										
	-2,5	7,6	4,4	4,3	5,7	5,5	2,8	1,6	-3,4	0,6	0,0
7	Persistance des allocataires du RSA socle Caf : part des allocataires du RSA socle depuis au moins 3 ans (en %) **										
		40,9	40,8	43,1	48,3	48,8	50,3	52,1	55,3	54,5	52,7
FORMATION / INSERTION / EMPLOI											
8	Jeunes non insérés : population âgée de 18 à 25 ans qui n'a pas d'emploi et n'est ni étudiante, ni élève, ni stagiaire (en %) [2]										
	21,2	21,8	22,7	23,8	24,6	25,2	25,6	26,0	25,7	ND	ND
9	Part des demandeurs d'emploi de longue durée inscrits depuis un an ou plus, parmi les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories ABC (en %) [3]										
	29,9	28,9	33,1	35,5	36,8	38,5	40,1	41,9	42,4	42,6	45,2
10	Taux de chômage localisé annuel moyen (en %) [4]										
	8,4	9,9	10,2	10,4	10,9	11,4	11,5	11,6	11,4	10,8	10,5
11	Taux de demandeurs d'emploi non indemnisés par le régime d'assurance chômage (RAC) ou l'ASS, parmi les DEFM de catégories ABCDE (en %)										
						51,1	51,4	52,4	49,2	48,9	47,6
12	Part des salariés en emploi stable : CDI ou fonction publique (en %) [2]										
	84,6	84,5	84,7	84,9	85,0	85,0	85,0	84,8	84,7	ND	ND
LOGEMENT											
13	Part des logements suroccupés (en %) [2]										
	12,9	12,8	12,8	12,8	12,8	12,9	12,9	12,9	12,8	ND	ND
14	Part des logements locatifs sociaux parmi les résidences principales (en %)										
					12,7	12,9	12,9	13,1	13,1	13,3	13,6
SANTÉ											
15	Part des assurés de moins de 65 ans bénéficiaires de la CMUC : assurés du régime général (en %)										
		9,4	9,2	9,6	9,6	9,3	9,5	10,4	11,1	11,1	10,8
PERSONNES ÂGÉES											
16	Indice de vieillissement de la population : part de la population de 65 ans et plus sur la population des moins de 20 ans (en %) [2]										
	82,3	84,0	85,6	87,1	89,2	91,0	93,7	95,7	97,4	ND	ND
17	Taux d'allocataires du minimum vieillesse parmi les retraités du régime général (en %)										
			6,1	6,0	5,1	5,7	5,6	5,6	5,6	5,5	5,7

* A compter de 2018, les données Caf utilisées sont des données définitives (consolidées à 6 mois).

** Cet indicateur ayant été modifié, les données ont été réévaluées et ne sont plus comparables avec les anciens Baromètres (allocataires du RSA socle et non plus du RSA socle majoré).

[1] Les données ASS étant consolidées au fil du temps par Pôle emploi, ces indicateurs varient entre deux Baromètres car ils sont réévalués chaque année.

[2] 2016 est la dernière année disponible du recensement de la population.

[3] En moyenne annuelle, données corrigées des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO).

[4] Données corrigées des variations saisonnières (CVS).

(p) Données ASS provisoires.

ACTIONS ET DISPOSITIFS INNOVANTS MENÉS DANS LES TERRITOIRES

Un exemple d'évaluation des seniors en perte d'autonomie

CCAS d'Aix-en-Provence

À l'horizon 2030, le nombre de seniors aixois âgés de 75 ans et plus devrait progresser d'environ 25 %, comme le soulignait le Portrait Social de la ville d'Aix-en-Provence. Dans cette perspective, le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie revêt un enjeu prioritaire. C'est pourquoi, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville d'Aix-en-Provence a souhaité évaluer la part des personnes âgées de 75 ans et plus en perte d'autonomie bénéficiaires d'une aide au maintien à domicile. En l'absence de données préconstruites, cette évaluation a été réalisée à l'appui de trois sources de données :

- les personnes connues des opérateurs de maintien à domicile ;
- les personnes bénéficiaires de l'APA au titre du maintien à domicile ;
- les employeurs d'une aide à domicile (identifiés par l'URSSAF grâce aux chèques CESU).

Ces différentes sources de données ont permis d'estimer à 23,5 % la part des seniors aixois (de 70 ans et plus) pris en charge dans le cadre de leur perte d'autonomie. Au niveau national, 61 % des 75 ans et plus présentent une perte d'autonomie légère à sévère (enquête VQS de la DREES de 2014). Cet écart significatif a conduit la commune à s'interroger sur les moyens de repérage des seniors isolés non-recourant aux dispositifs.

Pour ce faire, le CCAS d'Aix-en-Provence s'est rapproché de celui de la Ville d'Aubagne qui a déployé en 2018 un dispositif expérimental de repérage des personnes âgées isolées, en partenariat avec le Pôle Infos Seniors et La Poste. La Ville a réalisé un questionnaire à destination des seniors, que les facteurs présentent lors de leur tournée afin de détecter d'éventuelles situations d'isolement. Les seniors ayant souhaité être recontactés ont reçu la visite des Petits Frères des Pauvres ou de l'ACLAP (Action de coordination, de lieux et d'accueil aux personnes âgées) pour une évaluation personnalisée. Une trentaine de personnes âgées, en situation d'isolement et inconnues jusqu'alors des dispositifs existants, a ainsi pu être repérée par le CCAS et bénéficient désormais d'un accompagnement personnalisé.

L'accueil pour tous dans les lieux d'accueil des Alpes-de-Haute-Provence

Caf des Alpes-de-Haute-Provence

En 2015, la Caf des Alpes-de-Haute-Provence a initié le projet « Accueil pour tous » afin d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap ainsi que l'accompagnement de leur famille. L'ensemble des acteurs du territoire œuvrant dans les secteurs de l'enfance, de la jeunesse et du handicap a été associé : accueils collectifs de mineurs, Unapei, Alpe, Apajh04, Centres d'action médico-sociale précoce de Digne-les-Bains et de Manosque, Cape, DDCSPP, Éducation Nationale, MDPH, MSA, PMI, UDAF, REAAP et RAM.

Pour répondre au besoin de coordination des acteurs et d'accompagnement des familles, quatre postes de coordinateurs ont été créés. Ils ont pour mission de rencontrer les familles, d'accompagner les équipes et les directeurs de structures, d'assurer le suivi des enfants en lien avec les centres de soins. Des temps d'analyses des pratiques et d'échanges ainsi que des formations sont également proposés aux professionnels.

Compte tenu d'un besoin de soutien individuel des enfants et adolescents en situation de handicap, le dispositif financé par la Caf 04 a permis entre 2015 et 2018 l'accueil de 188 enfants dans les structures dont 73 avec un renfort de personnel (18 en crèche et 55 en accueil collectif de mineurs). Les besoins et les rythmes des enfants sont pris en considération, avec une attention particulière portée lors des moments clés (accueil, repas, sieste), et la relation avec les familles est privilégiée. L'ensemble des enfants accueillis et leurs parents sont sensibilisés aux notions de différence et de handicap. Au sein des structures, cela a nécessité un fort investissement des équipes, la mise en place d'un professionnel référent, une organisation spécifique (plannings de présence des enfants et du personnel), des temps d'échanges plus importants avec les familles, des formations spécifiques, une réorganisation de l'espace, une réflexion sur l'accès et l'accessibilité à tous, un travail en réseau notamment en lien avec les AVS qui suivent les enfants sur le temps scolaire.

Dernièrement l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du dispositif « territoire 100 % inclusif » a souhaité s'associer à la démarche départementale.

Mesurer l'impact des actions socioéducatives : une démarche expérimentale au sein du Centre social Fosséen

Le travail socioéducatif, de par sa nature, est fondé sur les relations humaines. Il est alors difficile de mesurer l'impact réel des projets et actions menés, parfois depuis des années, au profit de tous ceux, qui de près ou de loin, participent aux actions et dispositifs. Dans le cadre du renouvellement de son projet en 2017/2018, le Centre Social Fosséen a souhaité mettre en place une démarche expérimentale de formation/action afin d'évaluer son utilité sociale. L'objectif principal était d'identifier les spécificités de l'association grâce à des ateliers regroupant l'ensemble des acteurs prenant part à la vie du centre : adhérents, usagers, bénévoles, administrateurs, élus, partenaires et salariés. Ce travail a permis d'identifier trois champs principaux dans lesquels l'action globale du centre a un impact auprès des habitants :

- la cohésion territoriale, à travers l'accessibilité du centre social, son rôle de relais avec les institutions et l'implication citoyenne qu'il suscite ;
- le lien social, autour des enjeux liés à la mixité sociale, aux liens amicaux qui se créent et à l'équilibre familial favorisé par de nombreuses actions autour de la parentalité ;
- la construction de soi, le centre social étant perçu comme un lieu d'apprentissage et de repères, offrant un cadre sécurisant, permet de sortir du quotidien, de s'épanouir, de s'ouvrir aux autres.

L'expérimentation a été l'occasion de prendre une distance avec le travail réalisé au quotidien et de porter un regard nouveau sur l'action. L'équipe a notamment pris conscience de l'impact des projets et services qui permettent une véritable articulation entre l'individu, le collectif et le territoire. Les ateliers ont également contribué à la réflexion sur l'accueil d'enfants en situation de handicap, la médiation numérique et la mise en œuvre d'une politique tarifaire adaptée aux ressources des personnes afin que le centre social, perçu comme un lieu accessible pour les habitants, deviennent un véritable élément de cohésion territoriale.

Alcool et Réduction des Risques, autres regards, nouvelles pratiques

Association Santé

Depuis 2015, Santé ! expérimente une alternative pour l'accompagnement des personnes consommatrices d'alcool. L'approche repose sur un nouveau modèle, complémentaire au système de soins standard, qui vise à accompagner les personnes consommatrices d'alcool dans un parcours de soins AVEC leurs consommations afin d'améliorer leur qualité de vie et viser leur rétablissement. L'accompagnement s'appuie sur leur parole et leur vécu afin de lutter contre leur exclusion et leur isolement et d'enrayer les sentiments d'échec et de fatalité qui produisent des effets destructeurs sur la santé et la qualité de vie.

Dans la continuité des travaux engagés entre 2014 et 2016, l'association a modélisé en 2018 sa méthode d'accompagnement « Réduction des Risques et des Dommages (RdRD) liés aux consommations d'alcool » avec le soutien de l'ARS, de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et de la Ville de Marseille. L'équipe a travaillé notamment sur la transférabilité de cette nouvelle approche dans les établissements en charge de l'accompagnement de personnes (CHRS, lieux de vie, CAARUD...). Ainsi, l'association ALC, qui gère à Nice SOLEDOR, une structure dite « places de stabilisation », a mis en place depuis 2017 un projet de réduction des risques dans cette structure où la consommation d'alcool est dorénavant acceptée et accompagnée (cf. Baromètre social 2017).

Pour Santé !, l'objectif est maintenant d'essayer cette méthode qui a fait ses preuves, de former des professionnels qui acceptent d'accueillir et d'accompagner dans une démarche de « RdRD alcool » et de faire évoluer les pratiques au service des personnes consommatrices d'alcool.

Des inégalités départementales marquées en matière de revenus

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal ; base Saphir (fichier harmonisé des recensements de la population) 2016

En 2016, 858 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 17,2 % de la population régionale contre 14,7 % en France métropolitaine, selon la source Filosofi. Le seuil de pauvreté correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population.

Dans la région, la part des salaires dans le revenu disponible des ménages est inférieure à la moyenne nationale tandis que le poids des revenus du patrimoine et des retraites est plus important. Le poids des retraites provient notamment de la plus forte présence de seniors.

Le revenu disponible des 10 % de personnes les plus modestes est composé de prestations sociales (43,4 %) et, dans une moindre mesure, de revenus salariés (27,2 %). Ces personnes sont faiblement imposées et la part de leurs revenus du patrimoine est réduite. La part des salaires dans le revenu augmente avec le niveau de vie puis décroît chez les plus aisés au profit des revenus du patrimoine et des activités non salariées. Ainsi, les 10 % les plus aisés ont un revenu disponible composé pour 42 % de revenus du patrimoine et d'activités non salariées et le montant de leur impôt pèse pour 30 %.

Ces disparités dans l'origine des revenus se traduisent par de fortes inégalités de niveau de vie. En 2016, le niveau de vie des 10 % les plus aisés est 3,7 fois supérieur au niveau de vie des 10 % les plus modestes en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les inégalités de revenus, particulièrement marquées en Provence-Alpes-Côte d'Azur, placent la région au second rang des plus inégalitaires, derrière l'Île-de-France. Toutefois, la composition du revenu est variable d'un territoire à l'autre. Dans le Var et dans les départements alpins, la part des retraites dans le revenu est plus élevée. Les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse se distinguent par le poids des prestations sociales. Dans les Alpes-Maritimes, les revenus du patrimoine sont plus importants.

Ces inégalités territoriales de revenus en Provence-Alpes-Côte d'Azur se doublent d'inégalités salariales entre hommes et femmes. Les femmes salariées du secteur privé ont gagné en moyenne 18 420 € nets en 2015, soit 24 % de moins que les hommes. Les femmes sont

moins rémunérées à temps de travail équivalent car elles occupent des emplois moins qualifiés que les hommes. Elles travaillent, par ailleurs, plus souvent à temps partiel.

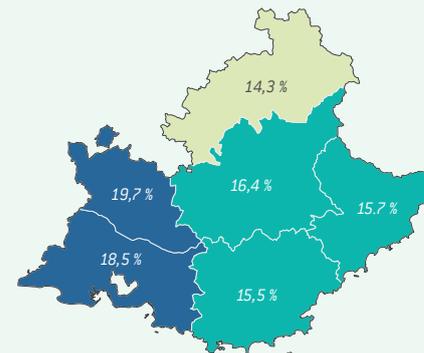
Dans les Hautes-Alpes, les écarts de salaires entre genres sont atténués (19 %). Les salaires sont relativement faibles, les femmes et les hommes occupant des emplois assez peu qualifiés dans de petites entreprises. Dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse, les écarts de revenu salarial entre genres atteignent 25 %. Dans les Bouches-du-Rhône, les femmes occupent comme ailleurs moins souvent que les hommes des postes de cadres. Lorsqu'elles sont cadres, elles sont moins rémunérées que les hommes car ces derniers occupent la majorité des emplois de haut niveau. Dans le Vaucluse, les femmes ont des emplois moins qualifiés que les hommes et travaillent fréquemment à temps partiel.

Les mères isolées sont souvent dans une situation financière difficile. Parmi les parents isolés, les femmes (85 % en région) assument très souvent la garde des enfants mineurs, seules ou en garde partagée. Elles peuvent être fragilisées par l'absence d'un second revenu. En dépit des prestations sociales et des

pensions alimentaires, 44 % des mères isolées vivent sous le seuil de pauvreté, ainsi que leurs enfants. Les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse sont les départements où le taux de pauvreté des mères isolées est le plus élevé (respectivement 47 et 48 %). Ce sont aussi les deux départements de la région où les ménages sont les plus touchés par la pauvreté.

1 Le Vaucluse affiche toujours le taux de pauvreté le plus élevé de la région

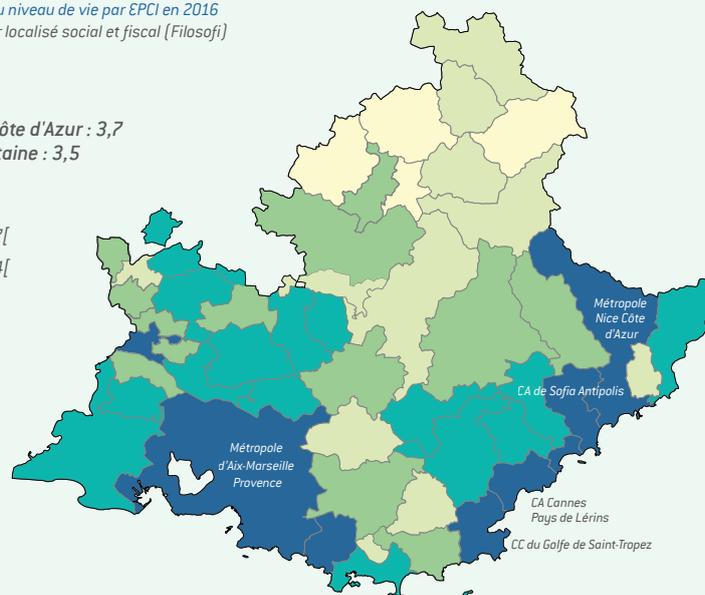
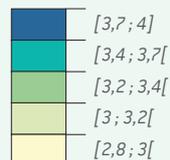
Taux de pauvreté en 2016 (en %)
Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)
Provence-Alpes-Côte d'Azur : 17,2 %
France métropolitaine : 14,7 %



2 Les intercommunalités urbaines sont davantage touchées par les inégalités de niveau de vie

Rapport interdécile du niveau de vie par EPCI en 2016
Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)

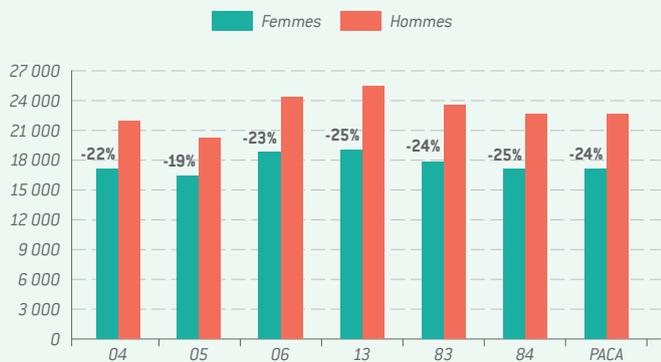
Provence-Alpes-Côte d'Azur : 3,7
France métropolitaine : 3,5



3 Des femmes moins rémunérées à temps travail équivalent

Revenu salarial net moyen en 2015 (en euros)

Lecture : En 2015, dans les Alpes-de-Haute-Provence les femmes ont gagné 17 110 euros, contre 21 890 euros pour les hommes, soit 22 % de moins. Champ : secteur privé et semi-public
Source : Insee, DADS 2015 au lieu de résidence



4 44 % des mères isolées de la région vivent sous le seuil de pauvreté

Taux de pauvreté chez les familles avec enfant(s) mineur(s) en 2015 (en %)

Lecture : Dans les Alpes-Maritimes, 37,2 % des mères isolées vivent sous le seuil de pauvreté.
Source : Insee, Filosofi



« Dès le début tout est difficile. Quand il y a les parents derrière, c'est pas la même chose. Mais quand on est seul, faire rien que le dossier Pôle emploi, imaginez pour un jeune le dossier Pôle emploi ce que c'est ! »

Charly, 24 ans

Troisième année consécutive de repli du chômage

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional et départemental)

Pour la troisième année consécutive, le taux de chômage localisé diminue en Provence-Alpes-Côte d'Azur. En 2018, il s'établit à 10,5 % de la population active, soit une baisse de 0,3 point par rapport à 2017, après - 0,6 point l'année précédente. Ce taux est le plus bas enregistré dans la région depuis 2011. Provence-Alpes-Côte d'Azur demeure cependant la troisième région de France métropolitaine la plus touchée par le chômage après l'Occitanie (10,6 %) et les Hauts-de-France (11,3 %). En France métropolitaine, le taux de chômage se réduit également (- 0,4 point sur un an), et atteint 8,7 %.

Tous les départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont concernés par ce recul du taux de chômage. La diminution est de même ampleur que dans la région (- 0,3 point) dans tous les départements, hormis dans les Hautes-Alpes, où la baisse est légèrement moins marquée (- 0,2 point). Néanmoins, ce département affiche toujours le taux de chômage le plus bas de la région (8,5 %). À l'inverse, le taux de chômage demeure le plus élevé dans le Vaucluse (11,7 %), devant les Alpes-de-Haute-Provence (11,0 %), les Bouches-du-Rhône (10,9 %), le Var (10,1 %) et les Alpes-Maritimes (9,7 %).

UN ACCOMPAGNEMENT MULTI PARTENARIAL RENFORCÉ DANS LES BIDONVILLES : UNE EXPÉRIMENTATION EN VUE DE RÉSORBER DURABLEMENT DEUX BIDONVILLES DE MARSEILLE

La résorption des bidonvilles se traduit, d'après le constat de nombreuses associations, par davantage d'expulsions que de solutions durables. Les conséquences sont multiples : interruption des parcours scolaires, de santé, de formation, d'emploi et maintien des personnes expulsées en situation de précarité par la récréation du bidonville et/ou l'occupation d'un nouveau squat.

En 2016 à Marseille, sous l'impulsion des associations de terrain, le préfet délégué à l'égalité des chances a instauré un groupe de travail partenarial sous l'égide de la Direction départementale déléguée de la DRDJSCS pour l'élaboration d'un projet d'« occupation temporaire » sur deux sites.

Dans ce cadre-là, une expérimentation est lancée, ayant pour but de tester une solution

alternative : donner aux personnes l'opportunité d'habiter pendant 2 ans le bidonville où elles vivent, favorisant leur implication avec la volonté d'améliorer leurs conditions de vie, de garantir leur dignité et de favoriser leur insertion. Pour ce faire, un accompagnement multi partenarial est mis en place par la mobilisation de plusieurs associations sur le terrain : l'AMPIL (accompagnement social et professionnel des familles), Médecins du Monde (suivi de santé), Rencontres Tsiganes (accompagnement juridique), Architectes Sans Frontières et Paroles Vives.

Paroles Vives anime des ateliers de français visant à favoriser l'autonomisation des familles dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle grâce à une approche active et participative. Un suivi individuel permet de

travailler sur la valorisation des compétences des personnes à travers l'élaboration de CV basés sur les récits de vie. Des ateliers sont organisés pour l'appropriation du CV, la préparation à un entretien d'embauche et la sensibilisation aux outils numériques, pour apprendre à maîtriser les documents écrits et les démarches administratives, à exprimer et/ou construire son projet de vie...

Cette expérimentation constitue un terrain favorable à la recherche-action dont les conclusions seront utiles à l'ensemble du travail d'insertion sociale et professionnelle. L'évaluation, actuellement en cours, permet d'ores et déjà d'interroger les éléments permettant l'adhésion du bénéficiaire et de se pencher sur les leviers de la mobilisation.



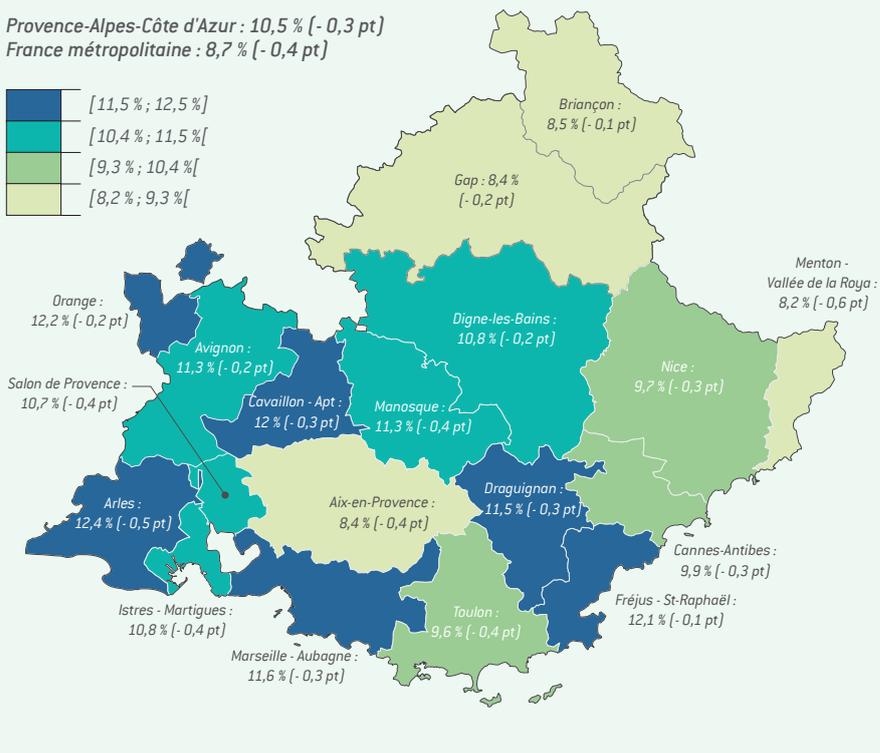
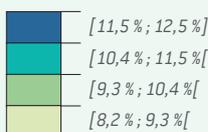
5 Taux de chômage par zone d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en 2018

Données CVS, moyennes annuelles en % et évolutions sur un an en point

Note : données provisoires ; pour chaque zone d'emploi, les évolutions entre 2017 et 2018 sont représentées entre parenthèses

Source : Insee, taux de chômage localisés

Provence-Alpes-Côte d'Azur : 10,5 % [- 0,3 pt]
France métropolitaine : 8,7 % [- 0,4 pt]



Baisse du nombre de demandeurs d'emploi sans activité et des inscrits depuis moins d'un an pour la première fois en dix ans

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS-CJO : Dares

En moyenne sur l'année 2018, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A (sans aucune activité) diminue pour la première fois en région en dix ans (- 0,3 %, après + 0,9 %). Dans le même temps, le nombre de demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite (catégories B et C) continue de progresser mais à un rythme ralenti (+ 6,4 %, après + 9,7 %). Au final, la croissance du nombre de demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (cat. A, B, C) décélère, passant de + 3,6 % en 2017 à + 1,9 % en 2018. Toutefois, la barre des 500 000 personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C est franchie en région.

Exception faite du Vaucluse, tous les départements de la région sont concernés par cette décélération. Alors qu'en 2017 l'augmentation était comprise entre + 2,2 % (Vaucluse) et + 4,6 % (Alpes-de-Haute-Provence), elle oscille désormais entre + 0,9 % (Alpes-Maritimes) et + 3,2 % (Hautes-Alpes). En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C progresse également sur l'année, à un rythme toutefois moins soutenu qu'en région (+ 0,9 %, après + 2,1 %).

Après avoir accéléré en 2017, l'augmentation du nombre de femmes inscrites en catégories A, B, C s'est modérée sur un an en 2018 (+ 3,6 %, après + 5,2 %). Le nombre d'hommes inscrits ne croît quasiment plus (+ 0,2 %, après + 2,2 % en 2017). Ainsi, pour la deuxième année de suite, le nombre de femmes dépasse le nombre d'hommes inscrits à Pôle Emploi en catégories A, B, C.

Alors qu'elle se repliait en 2016, la demande d'emploi des moins de 25 ans augmente pour la deuxième année consécutive et à un rythme plus élevé qu'en 2017 (+ 1,7 %, après + 0,4 %).

La croissance du nombre d'inscrits de 50 ans ou plus ralentit (+ 4,5 %, après + 7,8 %). Ce rythme reste nettement inférieur aux évolutions observées après l'arrêt progressif de la dispense de recherche d'emploi des seniors amorcée en 2009 et le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite en 2010.

Le nombre d'inscrits depuis moins d'un an recule pour la première fois en dix ans (- 2,7 % après + 3,2 %). À l'inverse, la hausse du nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus s'accélère nettement (+ 8,1 % après + 4,2 %). In fine, les demandeurs d'emploi de longue durée rassemblent 45,2 % des inscrits de la région (+ 2,6 points sur un an). En France, cette part s'élève à 46,6 % (+ 2,4 points sur un an).

L'emploi salarié ralentit en 2018

Source : Direccte Paca / Sese / Observation Partenariale de la Conjoncture - Communiqué n°35

Fin 2018, la région compte 1 846 100 salariés. En un an, 13 200 emplois salariés ont ainsi été créés (+ 0,7 %), après + 18 500 en 2017 (+ 1,0 %). L'intérim représente 600 emplois créés (+ 1,2 %), contre 6 800 un an plus tôt (+ 15,5 %). En réaffectant chaque intérimaire à son secteur d'activité employeur, les besoins de main-d'œuvre ralentissent sur l'ensemble de l'année dans le tertiaire marchand (+ 0,8 %, après + 1,8 % en 2017). La décélération est particulièrement marquée dans le Commerce (+ 0,2 %, après + 1,4 %), les Transports et entreposage (+ 1,1 %, après + 2,3 %), l'Hébergement-restauration (+ 0,5 %, après + 2,2 %) et les Activités de soutien aux entreprises (+ 2,1 %, après + 4,3 %). L'information-communication

est le seul sous-secteur où la demande de travail accélère (+ 5,1 %, après + 2,9 %). Dans le tertiaire non marchand, le nombre de salariés y compris intérim progresse de + 0,3 % sur l'année 2018, après avoir diminué de - 0,2 % en 2017. Dans l'industrie, les besoins de main-d'œuvre se redressent (+ 1,1 %), après une légère baisse en 2017 (- 0,2 %). Dans la construction, les besoins de main-d'œuvre décélèrent fortement : + 1,6 %, après + 4,1 % en 2017. Ce coup d'arrêt s'explique par la destruction de 390 emplois intérimaires, compensée par la création de 400 emplois hors intérim. Le taux de recours à l'intérim diminue de 0,3 point et atteint 12,7 % fin 2018.

Dans le même temps, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés s'est réduit d'un tiers en rythme annuel dans la région, qui ne compte plus que 13 800 salariés en contrat aidé, contre 20 900 un an plus tôt. Ce net déclin est notamment la conséquence des orientations gouvernementales, qui se traduisent en 2018 par un plus faible volume de contrats aidés (mise en extinction du dispositif Emploi d'avenir, fin du recours Contrats uniques d'insertion [CUI] du secteur marchand) mais un recentrage sur un objectif d'insertion professionnelle.

Accompagnement vers le logement et l'emploi des jeunes du FJT de Toulon

Les Foyers de jeunes travailleurs (FJT) sont des structures d'hébergement pour les jeunes de 16 à 30 ans en cours d'insertion socio-professionnelle. Au sein du FJT, ils vont pouvoir bénéficier d'un accompagnement socio-éducatif adapté à leurs besoins. Le FJT « Central'Place » de Toulon accompagne

chaque jeune dans son parcours, en faisant avec lui et non à sa place, pour lui permettre d'expérimenter et d'être considéré comme un citoyen du territoire Toulon-Provence-Méditerranée. La relation d'aide prend comme support l'« empowerment », qui suppose d'être acteur de son projet de vie pour accéder au processus d'autonomisation.

Les résidents ayant un contrat de travail n'ont pas de difficultés réelles pour trouver un logement autonome. L'accompagnement socio-éducatif consiste à les mettre en lien avec des bailleurs privés ou des agences immobilières à vocation sociale. Une fois le dossier de demande effectué, un accompagnement lors de la première visite du logement s'opère. Ce temps-là est important car il permet au résident de situer toutes les particularités à connaître dans un logement (localisation et compréhension du compteur électrique, contenance et astuce d'utilisation du ballon d'eau chaude...). Le résident sera ensuite accompagné lors de la signature du bail ainsi que pour la souscription de l'assurance.

Pour les jeunes en difficultés d'insertion professionnelle, l'accès au logement est complexe tant qu'ils n'ont pas de ressources stables. C'est pourquoi le FJT a expérimenté une action en mars 2019 en collaboration avec la Fondation Agir Contre l'Exclusion visant à travailler en priorité sur l'accès à l'emploi. Des résidents du FJT ont participé à une course en relais (Ekiden) aux côtés d'employeurs du bassin Toulonnais signataires de la charte « agir contre l'exclusion ». L'objectif était de décrocher et d'intervenir sur les représentations que les jeunes ont des

entreprises et que les entreprises ont des jeunes. À l'issue de cette action, un résident a pu transmettre son CV et obtenir un contrat de travail temporaire. Ce premier pas peut lui permettre d'envisager une insertion professionnelle à moyen terme, voire une autonomie vers le logement.

« Avant on était dans "On sécurise, et puis après on cherche du travail". Aujourd'hui il va falloir d'abord travailler un projet professionnel, même si le jeune va dormir sur la plage, même s'il va dormir en camping, parce que [le travail] ça va être le seul moyen dans la région de trouver une solution d'hébergement. »

Professionnel de terrain

UN TIERS DES CONTRATS AIDÉS RELÈVE DÉSORMAIS DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE)

Zoom sur l'étude « L'insertion par l'activité économique en Paca : bilan 2017. Un tiers des contrats aidés relèvent désormais de l'IAE », Les études thématiques de la Direccte Paca n°8 - Rédaction : Virginie d'Angelo - Paru en janvier 2019

En région, fin 2017, 8 700 salariés travaillent dans le secteur de l'IAE. Cela représente une personne en contrat aidé sur trois, contre une sur cinq en 2014. Sur un an, le nombre de bénéficiaires a progressé de 4,2 % (+ 3,2 % au niveau national).

Ces salariés sont accueillis dans 229 structures dont la moitié sont des Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), un quart sont des Entreprises d'insertion (EI) et les autres sont des Associations intermédiaires (AI) ou des Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) (11 % chacune). Ces dernières sont surreprésentées dans la région par rapport à la France.

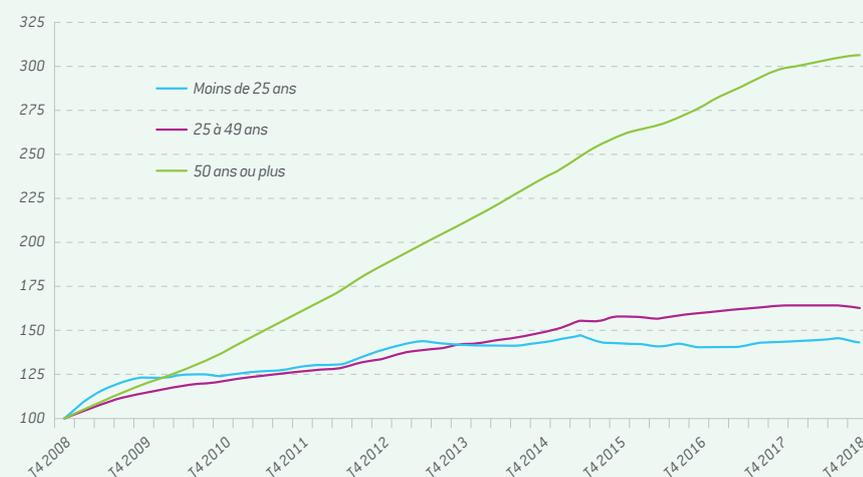
En matière de flux, environ 14 800 nouveaux contrats (hors reconductions) ont été signés dans la région en 2017 (+ 5,9 % sur un an, contre + 7,5 % en France entière). Si les salariés des EI et ceux des ACI sont embauchés sous la même forme de contrat (le Contrat à durée déterminée d'insertion), les premiers travaillent le plus souvent à temps plein, tandis que les seconds ne le sont presque jamais. Néanmoins, ils bénéficient des mêmes durées moyennes de contrat (entre 9 et 10 mois).

La moitié des salariés de l'IAE travaillent dans le domaine des services à la personne ou dans celui de la construction. Ce dernier concerne plus particulièrement les salariés des ETTI.

En ce qui concerne leur profil, les salariés en insertion sont le plus souvent des hommes, des personnes faiblement diplômées, qui n'occupaient pas d'emploi avant leur entrée en contrat.

6 Évolution trimestrielle du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en moyenne sur le trimestre à Pôle emploi

Catégories A, B, C, données CVS-CJO, base 100 au T4 2008.
Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS-CJO : Dares



Nombre d'allocataires sociaux d'âge actif : une hausse qui se renforce

Sources : Caf, Pôle emploi (données ASS provisoires). Taux calculés à partir du recensement de la population 2015.

En 2018, le nombre d'allocataires de minima sociaux d'âge actif s'inscrit en région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans une relative stabilité (contre une hausse de 0,6 % en 2017 et une baisse de 3,4 % en 2016). En fin d'année, près de 280 000 foyers sont allocataires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) ou de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS), soit 9,6 % des personnes âgées de 18 à 64 ans de la région.

La stabilité du nombre d'allocataires de minima sociaux d'âge actif ne doit pas masquer la hausse du nombre d'allocataires de l'AAH (+ 2,4 %) et du RSA (+ 0,8 %). En revanche, depuis 2015, le nombre d'allocataires de l'ASS diminue. Cette tendance s'intensifie davantage chaque année (- 10,2 % en 2018, contre - 4,8 % en 2017).

À l'échelle infra-régionale, entre 2017 et 2018, les évolutions départementales sont relativement proches. Seul le département des Alpes-Maritimes présente une diminution du nombre d'allocataires de minima sociaux d'âge actif (- 1,3 %). Le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône affichent une quasi-stabilité (0 et 0,1 %), alors que les évolutions des autres départements s'étendent de 0,7 à 1 %.

Légère hausse du nombre de foyers allocataires du RSA

Source : Caf. Taux calculés à partir du recensement de la population 2015.

En décembre 2018, 157 520 foyers sont allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) versé par les Caf en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cela représente un peu plus de 1 300 foyers supplémentaires par rapport à décembre 2017, soit une augmentation de 0,8 % (après une stabilité en 2017). Ainsi, dans la région, 5,4 % des personnes âgées de 18 à 64 ans sont allocataires du RSA. Dans les Alpes-Maritimes, la diminution des effectifs

s'accroît avec 500 foyers allocataires en moins (- 1,9 % en 2018, après - 0,8 % en 2017). L'augmentation est modérée dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Bouches-du-Rhône (+ 0,4 et + 0,9 %), tandis qu'elle oscille entre 2,1 et 2,5 % dans les autres départements de la région.

En tenant compte des conjoints, enfants et autres personnes à charge, près de 318 480 personnes vivent en 2018 dans un foyer allocataire du RSA dans la région, contre 314 700 en 2017. L'augmentation du nombre d'allocataires couverts par le RSA en région (+ 1,2 % en un an), s'explique notamment par le nombre croissant de familles monoparentales parmi les foyers allocataires (+ 1 100 par rapport à 2017).

Léger recul du nombre d'allocataires percevant le RSA depuis trois ans ou plus

Source : Caf. Taux calculés à partir du recensement de la population 2015.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, près de 83 027 allocataires du RSA versé par les Caf en bénéficient depuis 3 ans ou plus, soit 52,7 % des effectifs de décembre 2018. La persistance dans le dispositif est plus marquée dans les Bouches-du-Rhône et le Var. En revanche, dans les autres départements, cela concerne moins de la moitié des allocataires du RSA.

En décembre 2018, le nombre d'allocataires présents dans le dispositif depuis 3 ans ou plus se réduit légèrement en région (- 0,4 %),

une diminution portée par les Alpes-Maritimes (- 4,3 %), les Hautes-Alpes (- 1,6 %), les Alpes-de-Haute-Provence (- 1 %) et les Bouches-du-Rhône (- 0,6 %). La tendance est inverse en Vaucluse (+ 1,2 %) et dans le Var (+ 2,3 %).

TAUX DE SORTIE DU RSA

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, parmi les 152 900 foyers allocataires du RSA versé par les Caf en décembre 2017, 44 300 foyers n'en bénéficient plus en décembre 2018, soit un taux de sortie de 29 % (- 0,2 point par rapport à l'année précédente). Dans les Alpes-Maritimes, les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence, plus d'un tiers des allocataires sont sortis du dispositif sur la même période.

Les sorties du RSA constituent un enjeu important pour les Conseils Départementaux. Pour répondre au besoin de suivi dans la région, le Dros a mis en place un outil de pilotage trimestriel faisant état des taux de sortie du RSA selon plusieurs critères (sexe, âge, situation familiale, ancienneté dans le dispositif).

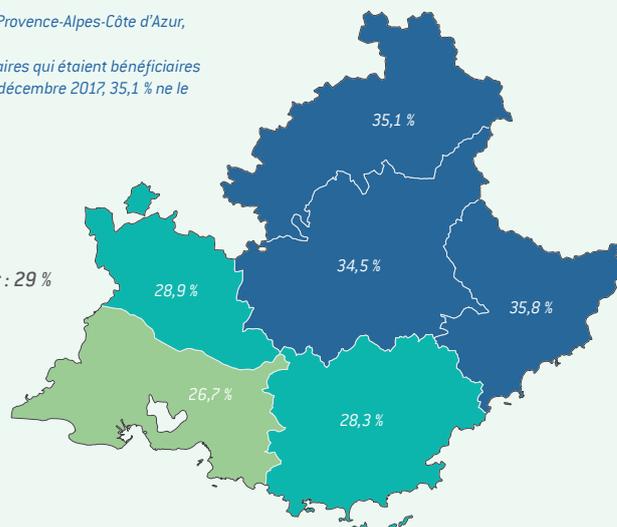
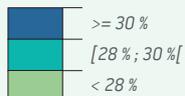
Le critère d'ancienneté fait apparaître les plus grandes disparités. En 2018, le taux de sortie atteint 44 % pour les allocataires bénéficiant du RSA depuis moins d'un an, tandis qu'il s'établit à 18,4 % pour ceux qui en bénéficient depuis plus de 5 ans. Les personnes seules et les jeunes de moins de 30 ans sortent plus fréquemment du RSA que l'ensemble des allocataires de la région (respectivement 32,5 % et 35,0 %). À l'inverse, le taux est relativement bas pour les parents isolés (23,8 %) et les personnes âgées de 50 ans ou plus (24,3 %).

Les écarts de taux de sortie du RSA entre départements de la région peuvent s'expliquer en partie par les différences de profil des allocataires, mais également par des conditions du marché du travail variables selon les territoires, ainsi que par des politiques d'insertion et de contrôle spécifiques à chaque département.

7 Près de 30 % des allocataires du RSA en 2017 sont sortis du dispositif 1 an plus tard

Taux de sorties du RSA en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en décembre 2018 (en %).
Lecture : Parmi les foyers allocataires qui étaient bénéficiaires du RSA dans les Hautes-Alpes en décembre 2017, 35,1 % ne le sont plus en décembre 2018.
Source : Dros - Cnaf

Provence-Alpes-Côte d'Azur : 29 %



Le nombre d'allocataires de l'AAH continue de progresser

Source : Caf. Taux calculés à partir du recensement de la population 2015.

En décembre 2018, l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) est versée par les Caf à 91 862 personnes en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 2,4 % de plus qu'en 2017. Cela représente plus de 2 100 bénéficiaires supplémentaires dans la région. Dans les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence, l'augmentation est particulièrement soutenue (+ 4,5 % dans chacun des départements). Seul le département de Vaucluse n'enregistre pas d'augmentation entre 2017 et 2018.

Rapporté à la population âgée de 20 à 64 ans, le taux d'allocataires de l'AAH est de 3,3 % dans la région et de 3,0 % en France métropolitaine. La moitié des personnes bénéficiant de l'AAH dans la région a un taux d'incapacité égal ou supérieur à 80 % (entrave majeure dans la vie quotidienne). Les forts taux d'incapacité concernent jusqu'à 62,8 % des allocataires dans le Var.

En outre, le vieillissement des allocataires soulève la question de la dépendance. Dans la région, comme en France métropolitaine, 14 % des allocataires de l'AAH sont âgés de 60 ans ou plus.

Augmentation du nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse

Source : Observatoire des fragilités, Carsat Sud-Est

Au 31 décembre 2018 en France, près de 13 100 000 personnes sont retraitées du régime général. Parmi ces retraités, 3,3 % sont titulaires du minimum vieillesse, soit 436 000 personnes.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, plus d'un million de personnes sont retraitées du régime général, parmi lesquelles 62 000 sont titulaires du minimum vieillesse. Ainsi, la région se place en deuxième position des régions de France métropolitaine où la part des retraités au minimum vieillesse est la plus élevée (5,7 %), derrière la Corse (10,8 %).

LE PLAN HANDIPROVENCE 2018-2025

L'inclusion sociale des personnes reconnues en situation de handicap est une grande cause départementale. Le plan HandiProvence 2018-2025 traduit en actes cette volonté.

Plan prioritaire, ambitieux et novateur, il est fondé sur la volonté de donner à chacune des 132 000 personnes handicapées du département les moyens adaptés à la réalisation de son projet de vie.

Ce plan mobilise des moyens concrets respectueux de l'exercice des droits de ces personnes. Au total, plus de 350 millions d'euros seront engagés jusqu'en 2025 au bénéfice de nombreuses actions et réalisations qui s'articuleront autour de 4 axes :

- offrir aux personnes handicapées un département plus accessible pour leur permettre, quel

que soit leur âge, de s'intégrer et d'avoir une vie sociale et citoyenne autonome ;

- accompagner les personnes en situation de handicap dans leur projet de vie et favoriser leur épanouissement personnel pour faciliter l'accès aux informations, aux équipements et services en matière de santé, d'éducation, de culture, d'emploi... ;

- offrir un dispositif d'accueil adapté et choisi pour diversifier la qualité de l'offre d'hébergement collective ou individuelle afin de favoriser la réalisation des parcours et des projets de vie ;

- développer le droit au répit pour contribuer à rompre l'isolement des aidants souvent en situation d'épuisement et favoriser l'accès aux services de répit sur l'ensemble du département.

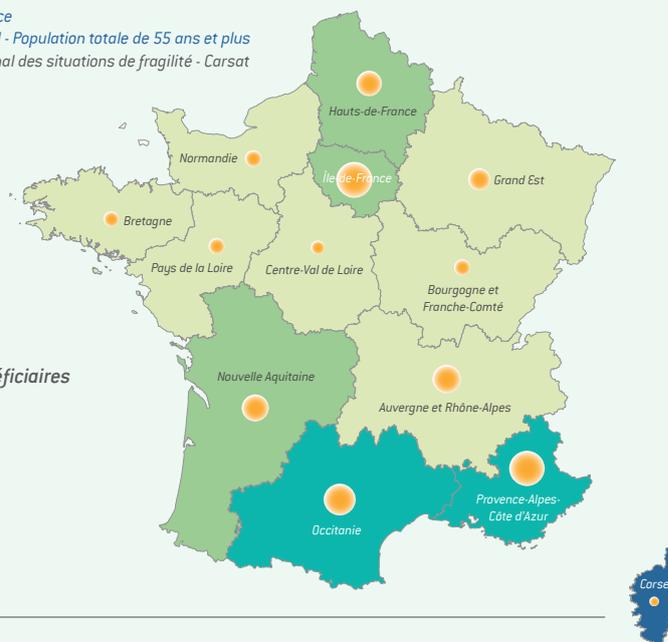
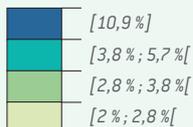
8 Retraités du régime général bénéficiaires du minimum vieillesse

En 2018, par région en France
Retraités du régime général - Population totale de 55 ans et plus
Source : Observatoire régional des situations de fragilité - Carsat Sud-Est

Nombre de retraités bénéficiaires du minimum vieillesse

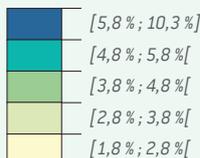


Part des retraités bénéficiaires du minimum vieillesse

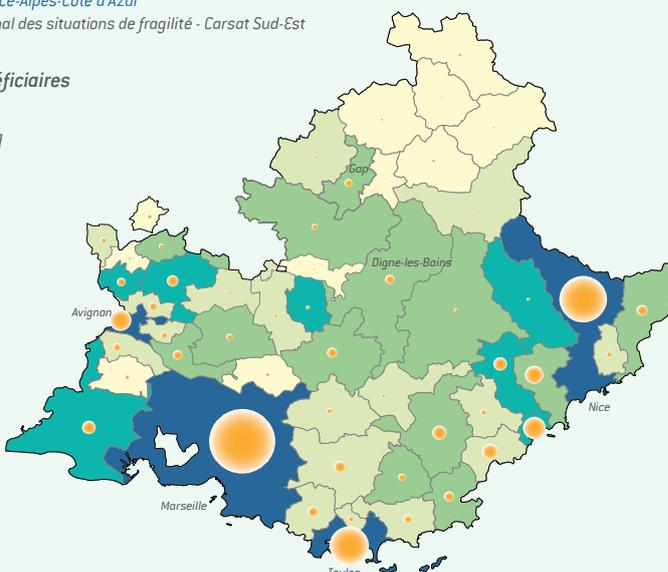
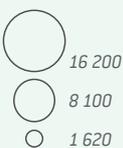


En 2018, par EPCI en Provence-Alpes-Côte d'Azur
Source : Observatoire régional des situations de fragilité - Carsat Sud-Est

Part des retraités bénéficiaires du minimum vieillesse



Nombre de retraités bénéficiaires du minimum vieillesse



Entre 2017 et 2018, le nombre d'allocataires du minimum vieillesse a augmenté de 4,3 % en région (contre 0,41 % au niveau national). Cette augmentation concerne l'ensemble des départements de la région et plus particulièrement les Hautes-Alpes (+ 10,1 %). Cette augmentation peut s'expliquer par la revalorisation du montant du minimum vieillesse et des plafonds de ressources pour y avoir accès, débutée fin 2017 et par laquelle le gouvernement souhaite permettre à 46 000 retraités supplémentaires de bénéficier de cette aide financière d'ici janvier 2020.

Au sein de la région, le taux d'allocataires du minimum vieillesse est supérieur à la moyenne nationale dans tous les départements, à l'exception des Hautes-Alpes (3,2 %). Il continue à être particulièrement élevé dans les Bouches-du-Rhône (6,5 %) et les Alpes-Maritimes (6 %).

Les grands pôles urbains concentrent une part importante de retraités en difficulté : 60 % des allocataires du minimum vieillesse de la région résident dans les métropoles Aix-Marseille-Provence, Toulon-Provence-Méditerranée, Nice Côte d'Azur, ainsi que dans les Communautés d'Agglomération du Grand Avignon et de Cannes Pays de Lérins.

APA : le nombre de bénéficiaires passe la barre des 100 000 en région

Sources : Drees, Enquête Aide sociale ; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2018 (résultats arrêtés fin 2017).

Seules les données disponibles sur l'ensemble des départements de la région sont analysées.

Fin 2017, un peu plus de 100 000 personnes sont bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 18,4 % de la population âgée de 75 ans et plus.

Dans la région, 61,1 % des bénéficiaires vivent à domicile et 38,9 % en établissement. Près de 60 % des allocataires de l'APA en établissement sont fortement dépendants (GIR1 ou 2), contre 16 % des allocataires qui vivent à leur domicile.

Mobilisation nationale contre l'isolement des âgés

La lutte contre l'isolement social est un des enjeux majeurs de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement de 2015. La Mobilisation nationale contre l'isolement des âgés (MONALISA) agit dans les territoires

pour développer, soutenir et accompagner des équipes de bénévoles, notamment afin de favoriser le lien social et limiter la perte d'autonomie.

Dans le département des Hautes-Alpes, le Conseil Départemental, avec la conférence des financeurs, porte une attention particulière à la prise en compte de la prévention et à la lutte contre l'isolement social des personnes âgées.

Un comité de pilotage, animé par la Fédération ADMR, a été mis en place et a permis d'esquisser les partenariats et la vision de la démarche.

Sur des territoires bien identifiés, en partenariat avec le Département, l'ADMR a pris l'initiative du lancement d'une dynamique visant, à terme, à créer les conditions de la structuration d'une coopération départementale autour et en soutien aux équipes citoyennes labélisées MONALISA.

La mobilisation locale porte sur différentes initiatives. Par exemple, dans les territoires identifiés du Dévoluy, une dynamique partenariale nouvelle autour du CCAS a permis de réaliser l'opération « Les fleurs de la fraternité » avec une dimension intergénérationnelle impliquant les enfants.

Le recensement sur chacun des territoires de la grande diversité des initiatives engagées par le tissu associatif, constitue l'objectif essentiel à atteindre afin de rendre toujours plus visible le sens de ces engagements.

571 000 titulaires de la CMU-C ou de l'ACS en région

Source : CNAM SIAM ERASME, Observatoire des fragilités
Note : Les données 2018 et 2017 ne sont pas comparables

En 2018, près de 415 000 habitants en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont bénéficiaires de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) du régime général. Ils représentent 9,3 % de l'ensemble des affiliés (assurés et ayants droit), soit une proportion proche de celle de la France métropolitaine (8 %).

Des différences significatives existent entre départements. Les Bouches-du-Rhône (12 %) se situent au-dessus de la moyenne régionale, alors que le taux de couverture dans les Hautes-Alpes est inférieur à 6 %. Comparé aux autres départements de France métropolitaine, le département des Bouches-du-Rhône se situe en 6^e position au regard de son taux de couverture et en 3^e position en nombre de bénéficiaires (219 000) derrière la Seine-Saint-Denis et le Nord.

LA BANQUE ALIMENTAIRE : ACTEUR DE L'INCLUSION SOCIALE

Au-delà de l'aide alimentaire, les banques alimentaires sont également des acteurs de l'inclusion sociale pour les plus démunis. Pour cela, dans le cadre de son action d'insertion et sous couvert du Ministère de la Justice, la Banque Alimentaire du Var a signé le 10 mai 2019 une convention de partenariat avec la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) du Var. Cette convention vise à promouvoir et développer des activités d'insertion professionnelle et d'intégration sociale, ainsi qu'à favoriser l'accès pour tous à la citoyenneté et au civisme.

Ainsi, depuis le 23 mai, la Banque Alimentaire accueille une demi-journée par semaine des jeunes placés en établissements de la PJJ à Toulon (Établissements de placement éducatif (EPE) et établissements de placement éducatif et d'insertion (EPEI)). Les jeunes ainsi accueillis sont systématiquement accompagnés par un personnel éducatif de la PJJ pour la préparation des denrées alimentaires, en lien avec les référents bénévoles et salariés de la Banque Alimentaire.

L'Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) est réservée aux personnes dont les ressources sont légèrement supérieures au plafond d'attribution de la CMU-C (35 %). Le nombre de bénéficiaires de l'ACS est évalué à 156 700 fin 2018 en région.

Au total, plus de 571 000 personnes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficiaient, avec la CMU-C et l'ACS, d'un financement total ou partiel de leur complémentaire santé fin 2018, soit 13 % de la population affiliée au régime général de l'Assurance Maladie (11 % en France métropolitaine). Dans les Alpes-Maritimes et les Hautes-Alpes, moins de 10 % de la population en bénéficient. Dans le même temps, les parts de bénéficiaires sans recours aux soins au cours des 24 derniers mois dans ces deux départements sont les plus élevées en région. Cela pose la question d'un éventuel renoncement aux soins pour raison financière lié à un non recours à la CMU-C ou l'ACS.

Le dispositif des Affections de longues durées (ALD) permet la prise en charge des personnes ayant une maladie chronique comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse (liste établie par décret). La région est la première la plus touchée avec près d'un assuré ou ayant droit sur cinq dans ce dispositif en 2018 contre 17 % au niveau national. Trois départements sont particulièrement concernés : les Hautes-Alpes (20 %), le Var (20,3 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (21,6 %).

D'après la Drees, en 2016, les bénéficiaires de l'ALD concentraient 57 % des dépenses de santé soumises au remboursement (DREES, *Études et résultats n°1077, septembre 2018*), constituant ainsi un véritable enjeu en matière de prévention sur les territoires les plus touchés.

Les Semaines d'information sur la santé mentale

Le conseil local de santé mentale d'Avignon a pour objectif de favoriser la concertation et la coordination d'une pluralité d'acteurs locaux autour d'objectifs communs : sensibiliser, lutter contre les stigmatisations, améliorer la prévention, l'accompagnement et la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques. C'est pourquoi le conseil local de santé mentale d'Avignon s'est associé en 2019 à l'organisation des « Semaines d'information sur la santé mentale », organisées à Avignon depuis quelques années par la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Vaucluse, en partenariat avec l'UNAFAM et le CHM.

Le conseil local de santé mentale a permis de réunir un panel d'acteurs lors de ces semaines d'information : représentants d'usagers (le GEM « Mine de Rien », le réseau des entendeurs de voix avignonnais), représentants des familles (l'UNAFAM), professionnels de tous champs : Ville d'Avignon, Centre hospitalier de Montfavet (CHM), CODES84, MDPH84, ANPAA84, CLIC du Grand Avignon, gendarmerie, promeneurs du net, comité départemental du sport adapté de Vaucluse, ARIP, URPS des infirmiers libéraux... associations comme Avenir 84, Garder le Contact, Horizon Multimédia...

Organisées en mars 2019, les « Semaines d'information sur la santé mentale » ont accueilli à Avignon une quinzaine d'événements à destination des professionnels et des citoyens : des conférences autour du numérique, une conférence animée par le psychiatre Serge TISSERON relative au « Bien vivre avec les écrans et les robots », des stands d'information, des projections cinématographiques suivies d'échanges, des tables rondes, des ateliers à destination des professionnels, une demi-journée portes ouvertes du Centre Médico-Psychologique Saint-Lazare, la visite du musée du Centre hospitalier de Montfavet en présence d'un romancier souffrant de troubles psychiques, une journée d'information sur les troubles psychiques...

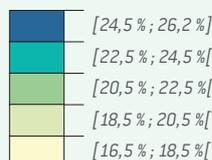
Ces semaines d'information constituent des moments d'échanges, de partages, de formations à destination de tous. Pour le conseil local de santé mentale d'Avignon, elles sont l'occasion de sensibiliser chacun sur le fait que la santé mentale est l'affaire de tous.

9 Bénéficiaires en Affection de Longue Durée (ALD)

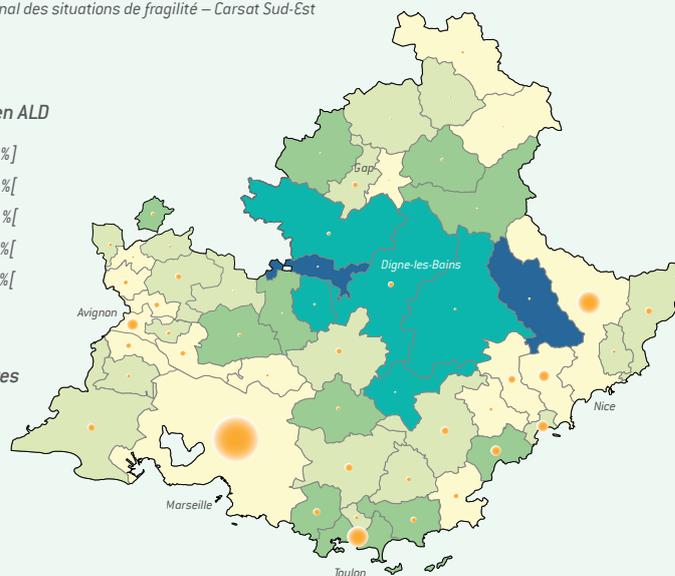
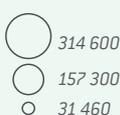
En 2018, par EPCL. Régime général.

Source : Observatoire régional des situations de fragilité – Carsat Sud-Est

Part de bénéficiaires en ALD



Nombre de bénéficiaires en ALD



MAISONS RÉGIONALES DE LA SANTÉ : UN DISPOSITIF MIS EN ŒUVRE PAR LA RÉGION SUD POUR LUTTER CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX

La lutte contre les déserts médicaux est l'une des priorités de la Région Sud. Pour répondre à cet enjeu d'aménagement du territoire, la politique régionale s'appuie sur plusieurs leviers complémentaires.

Pour lutter contre les déserts médicaux, la Région Sud s'appuie sur les maisons régionales de la santé, les bourses de stage aux internes de médecine générale, l'aide à l'installation de médecins généralistes, le soutien au déploiement de l'E-santé et de la télémédecine. Cette politique est menée en partenariat avec l'Agence régionale de santé, l'Assurance maladie, les Universités d'Aix-Marseille et de Nice, ainsi que les collectivités locales.

Qu'est-ce qu'une Maison régionale de la santé ?

Une Maison régionale de la santé, c'est :

- un ou plusieurs sites regroupant des professionnels de santé libéraux (médecins généralistes et spécialistes, infirmiers, sages-femmes...);
- une continuité des soins, avec des horaires adaptés aux besoins de la population locale;
- une coordination des soins autour d'un patientèle commune (protocoles de soins, prise en charge des maladies chroniques...);
- le développement d'actions de santé publique, de prévention et d'éducation pour la santé.

Près de 60 maisons régionales de la santé labellisées sur le territoire

Outre les 60 maisons régionales de santé labellisées, la Région Sud a également soutenu le financement de 40 bourses de stage, l'installation de 10 médecins généralistes et 9 projets visant à

l'optimisation de l'environnement technologique des professionnels de santé via l'appel à projets régional E-santé Télémédecine.

Maison régionale de la santé de Nice : 26 professionnels et 5 000 patients

Par exemple, créée en 2013, la Maison régionale de la santé de Nice Les Moulins, dans les Alpes-Maritimes, a permis d'offrir aux habitants des services de santé de proximité. De nombreuses actions de prévention et de promotion de la santé se sont développées en lien avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire :

- des programmes d'éducation thérapeutique contre le surpoids et l'obésité,
- des ateliers collectifs nutrition avec une diététicienne,
- des ateliers d'information concernant le dépistage du cancer colorectal et du cancer du sein,
- ou encore des consultations avancées en addictologie.

Des protocoles de coopération pluriprofessionnels sur les douleurs chroniques et la prise en charge des patients souffrant d'insuffisances cardiaques ont vu le jour. Le Pôle santé propose également aux patients un accompagnement sur le volet social avec l'appui d'une médiatrice santé et d'une assistante sociale. Ces actions de santé publique sont déployées en lien avec 26 professionnels de santé (médecins généralistes, infirmiers, kinésithérapeutes, biologiste, dentistes, pharmaciens). Aujourd'hui, 5 000 patients fréquentent le Pôle santé des Moulins.



Logements : une mobilisation des acteurs pour satisfaire la demande

Source : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal) en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le droit au logement pour les personnes aux ressources modestes ou défavorisées a profondément évolué ces dernières années, et plus récemment avec la mise en œuvre de la réforme de la demande et de l'attribution des logements locatifs sociaux en 2014. L'État et ses partenaires, acteurs de l'habitat et du logement en Provence-Alpes-Côte d'Azur, œuvrent pour deux enjeux majeurs, complémentaires et indissociables : le développement d'une offre de logements susceptible de répondre aux besoins exprimés et la progression de la satisfaction de ces demandes.

L'identification des besoins en logements

Le ministère en charge du logement a piloté la mise en œuvre d'une nouvelle méthodologie de territorialisation des besoins en logements, l'Outil pour la territorialisation de la production de logements (Otel), déployée dès 2018. Pour la première fois, les besoins liés au mal-logement touchant les personnes sans logement ou logées dans de mauvaises conditions sont pris en compte de manière fine. La méthode repose sur une approche globale et contextualisée des besoins en logements,

couvrant à la fois les nouveaux besoins (flux) et les besoins actuels liés à des situations de mal-logement (stock). Une ambition : produire des logements adaptés aux besoins des populations de chaque territoire, au bon endroit et dans les meilleurs délais.

Une récente étude de l'Insee Paca et de la Dreal reposant sur cette approche a évalué à 29 000 le nombre de résidences principales à produire chaque année d'ici à 2030 pour résorber le mal-logement et faire face à la hausse du nombre de ménages.

La réponse aux besoins et à la demande de logements

Une partie de la réponse aux besoins identifiés se trouve dans la progression du parc public, insuffisamment développé au regard du niveau de pauvreté de la région et de la forte tension existante entre offre et demande.

10 Besoins annuels liés aux situations de non-logement et de mal-logement

Champ : Ensemble des 18 zones d'emploi de la région, y compris la partie gardoise de la zone d'emploi d'Avignon
Source : Recensement de la population, Finess, Filocom, SNE, Cnaf, fichiers fonciers



Depuis 2015, plus de 10 000 logements locatifs sociaux (LLS¹) sont agréés chaque année. Pour l'année 2018, 75 % des agréments concernent le logement ordinaire à destination des ménages et 17 % une offre nouvelle en résidences sociales.

Une autre partie de la réponse vient du parc privé, avec un bilan des aides à la pierre (ANAH) affichant en 2018 une progression constante du nombre de logements rénovés en région (+ 28 % entre 2015 et 2018).

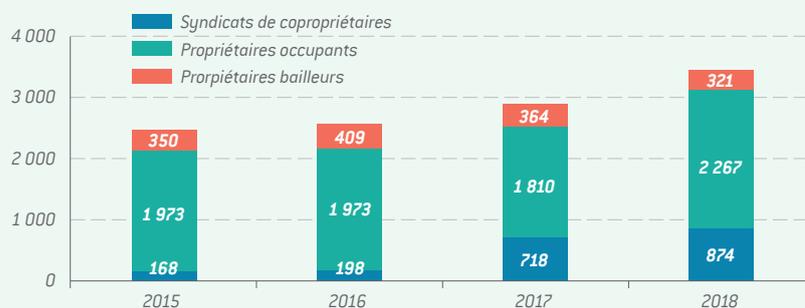
Dans le cadre du Plan Logement d'Abord et de la lutte contre le sans-abrisme, un enjeu majeur retenu par les partenaires du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement est la production d'une offre nouvelle de logements adaptés aux publics défavorisés : PLAI adapté, pensions de famille, intermédiation locative avec captation de logements dans le parc privé.

Le développement de l'offre adaptée doit se faire en complémentarité avec :

- une meilleure mobilisation du contingent de l'ensemble des réservataires, avec notamment le passage progressif à une gestion en flux ;
- une généralisation du mécanisme de cotation de la demande ;
- un renforcement de la prévention (les expulsions locatives, les ruptures de parcours des publics spécifiques) ;
- un réexamen tous les ans de la situation des ménages.

11 Progression du nombre de logements rénovés

Nombre de logements rénovés en région – Bilan 2018
Source : ANAH – Traitement Dreal



12 Bilan de l'offre de logements adaptés aux publics défavorisés

Nombre de logements prévus et nombre de logements réalisés en région, en 2018
Lecture : En 2018, un objectif de 50 logements PLAI adapté a été fixé en région, et 127 ont été créés.
Source : Dreal - Drdjcs



LE BAIL ACCOMPAGNÉ @, UN COUP DE POUCE À L'ACCÈS AU LOGEMENT DES JEUNES

Expérimenté par 5 CLLAJ de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2014, puis déployé dans toute la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le bail accompagné est devenu un outil pour faciliter l'accès et le maintien dans le logement des jeunes en droit commun. Il repose sur la signature d'une charte entre jeune, bailleur et le CLLAJ, associée au contrat de location. Ce dispositif permet de répondre à la méconnaissance des jeunes des contraintes associées au statut de locataire, aux préjugés des bailleurs peu enclins à louer à des jeunes ainsi qu'aux difficultés de certains propriétaires dans leur gestion locative (dématérialisation...). Avec le Bail Accompagné, le CLLAJ intervient à la demande du locataire ou du bailleur pour assurer une médiation et trouver des solutions en cas de problème (impayés, travaux non réalisés...). Il est également présent pour conseiller jeunes et bailleurs sur leurs droits et devoirs. L'objectif est de rassurer les bailleurs et de favoriser l'accès au logement de jeunes sans expérience locative.

« La demande de logement social, il faut la renouveler tous les ans : on perd systématiquement les jeunes. S'ils n'ont pas une réponse dans les quelques mois qui suivent, ils ne font pas le renouvellement de leur demande de logement social. »

Acteur institutionnel

1. Les logements locatifs sociaux (LLS) sont catégorisés en fonction du type de prêt qui a contribué à leurs financements :
- le prêt locatif d'intégration (PLAI) destiné aux ménages en grande précarité cumulant des difficultés sociales et économiques ;
 - le prêt locatif à usage social (PLUS), prêt le plus développé, destiné aux ménages de ressources modestes ;
 - le prêt locatif social (PLS), destiné au logement ordinaire des classes moyennes en zones tendues ou à des logements-foyers spécifiques (étudiants, personnes âgées, handicapées, jeunes actifs).

Ce financement permet la construction, l'acquisition ou les travaux d'amélioration de LLS. Il va également avoir une incidence sur les loyers maximums applicables (plafonds de loyer) et les publics bénéficiaires (plafonds de ressources).

Les demandes et les attributions de logements locatifs sociaux

La demande

Le Système national d'enregistrement de la demande (SNE), dont le déploiement a démarré dès 2011, est le site de saisie en ligne de la demande de logement social. Son objectif est double : simplifier les démarches des demandeurs et améliorer la connaissance quantitative et qualitative des caractéristiques de la demande et de l'attribution locative sociale.

En région, 60 % des ménages ont des revenus inférieurs aux seuils d'éligibilité aux logements sociaux de type PLUS, dont 28 % pour les logements dits « très sociaux », PLAi. Ces derniers représentent 68 % des demandeurs enregistrés.

Fin 2018, plus de 175 000 demandes de logements sociaux étaient actives, soit une progression de 1 % par rapport à l'année 2017. La demande de logements locatifs sociaux est fortement localisée sur les trois départements du littoral (Bouches-du-Rhône : 45 %, Alpes-Maritimes : 23 % et Var : 21 %), au sein desquels trois communes concentrent plus du tiers des demandes : Marseille, Nice et Toulon. La demande interne (demandes de mutation de ménages déjà logés dans le parc locatif social) représente plus du quart des demandes.

Les attributions

Entre janvier et décembre 2018, près de 24 000 attributions ont été enregistrées en région. Si le délai moyen d'attribution y est de 18 mois, 54 % de celles réalisées en 2018 avaient une ancienneté de moins d'un an.

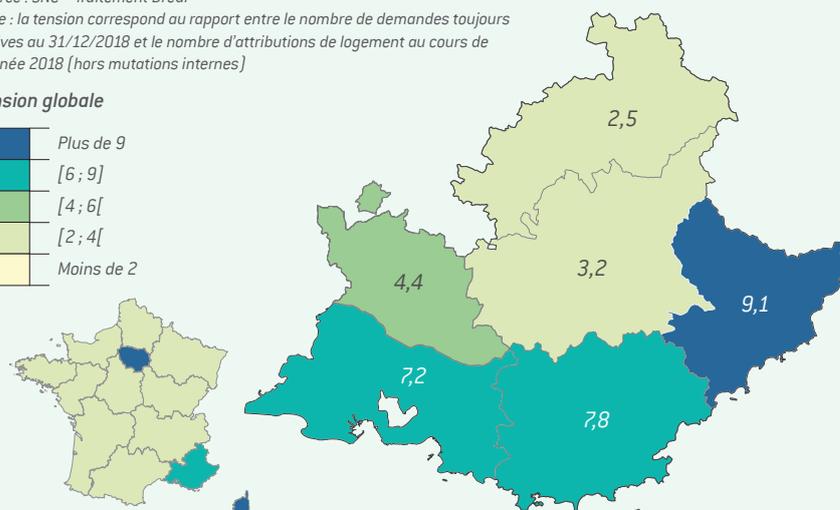
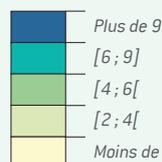
La tension qui résulte de l'inadéquation entre la demande et l'offre proposée de logements locatifs sociaux s'avère particulièrement forte en région, et plus particulièrement dans les trois départements littoraux.

13 Une tension du logement locatif social particulièrement forte sur le littoral

Source : SNE – Traitement Dreal

Note : la tension correspond au rapport entre le nombre de demandes toujours actives au 31/12/2018 et le nombre d'attributions de logement au cours de l'année 2018 (hors mutations internes)

Tension globale



Focus sur le Droit au Logement Opposable

Source : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal) en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Droit à l'Hébergement Opposable (DAHO)

En 2018, près de 900 dossiers DAHO ont été déposés en région. 579 ménages ont été reconnus prioritaires et urgents. Les dossiers DAHO représentent 7 % (DALO, 93 %) des dossiers examinés par les six commissions de médiation de la région, contre 10 % en France.

Droit au Logement Opposable (DALO)

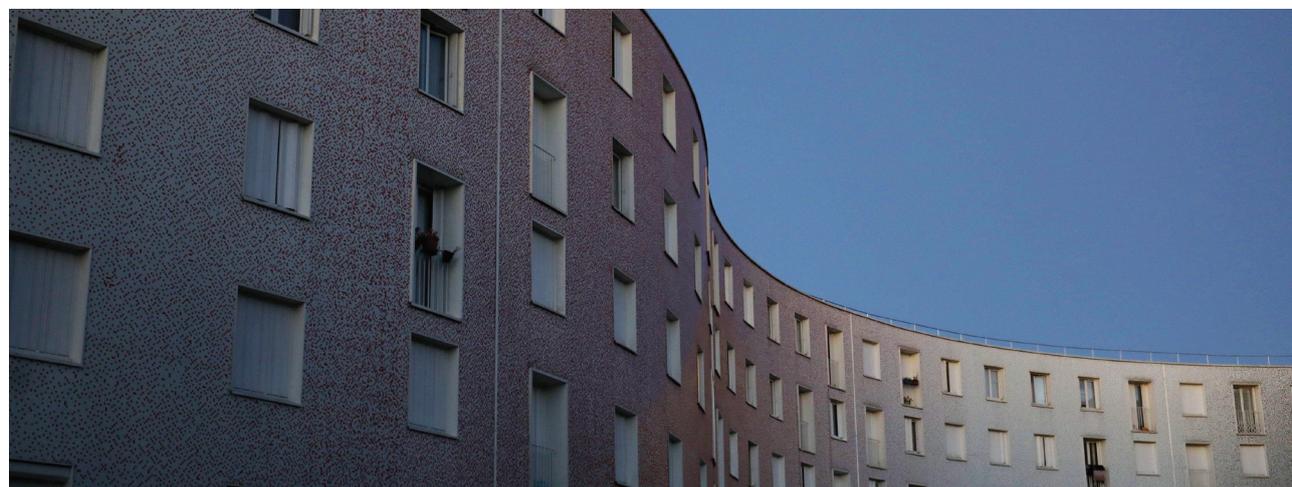
En 2018, près de 13 500 dossiers DALO ont été examinés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 15 % des dossiers examinés en France. La région se situe bien après l'Île-de-France (60 %), mais bien au-dessus des autres régions (Auvergne-Rhône-Alpes : 8 %, Occitanie : 5 %, Nouvelle Aquitaine : 3 %). À elle seule, la commission de médiation des Bouches-du-Rhône examine presque

autant de dossiers que la région Auvergne-Rhône-Alpes. De même, les départements du Var et des Alpes-Maritimes examinent sensiblement le même nombre de dossiers que les régions Hauts-de-France et Nouvelle Aquitaine.

Après une baisse amorcée en 2013, qui s'est poursuivie jusqu'en 2015, le nombre de ménages reconnus Prioritaires et Urgents DALO (PU DALO) a légèrement augmenté en 2018 (+ 5 % en un an). En 2017, la hausse était de 30 %. Les 4 408 ménages PU DALO représentent 13 % de l'ensemble des ménages PU DALO de France.

En 2018, 2 605 offres (2 543 en 2017) de relogement ont été faites, dont 138 refusées (159 en 2017). D'autres ménages n'ont pas transmis les pièces nécessaires au bailleur afin de contractualiser le bail. Au final, le nombre de ménages relogés en 2018, suite à une offre de logement social, s'établit à 2 418.

Près de 3 attributions faites aux ménages DALO sur 4 (73 %) proviennent du contingent préfectoral, chiffre en hausse par rapport à 2017 (67 %).



Lutter contre la pauvreté : 3 questions à Jérôme Vignon

Président de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale – ONPES

En 2018, le Gouvernement a choisi une méthode innovante pour l'élaboration de la stratégie de lutte contre la pauvreté, réalisée en concertation avec les acteurs et les territoires. Quels changements cela induit selon vous ?

La méthode retenue pour l'élaboration du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion lancée en 2013, avec notamment une conférence nationale en décembre 2012, avait donné beaucoup d'espoir aux différents acteurs invités à y collaborer. Pourtant, la dynamique a buté sur l'étape essentielle de sa territorialisation. En effet, deux ans après son lancement, le plan n'avait toujours pas de déclinaison locale. L'Inspection générale des affaires sociales (Igas), chargée de son évaluation sous l'égide de François Chérèque, a fait le constat d'une incohérence entre objectifs nationaux et actions territoriales, pointant la difficulté des directions régionales de la cohésion sociale à faire se coordonner les différents plans nationaux (jeunesse, politique de la ville...) et à s'engager dans une co-construction avec les acteurs de terrain.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, il fallait absolument remédier à cette difficulté et les nombreuses conférences territoriales organisées tout au long de l'année 2018 ont constitué une véritable innovation. Il est attendu que la nouvelle contractualisation de l'État avec les Conseils Départementaux permette une mise en cohérence des objectifs nationaux fixés avec les priorités de l'action sociale pour la lutte contre la pauvreté des jeunes et la réussite de l'insertion professionnelle et sociale. Les départements devraient en effet dans ce nouveau cadre pouvoir mieux mettre en valeur les actions qui sont prioritaires selon eux sans déroger au noyau des axes de la stratégie nationale. Cette stratégie pauvreté à géométrie variable constitue de mon point de vue une innovation au moins dans son principe. Elle rappelle la démarche retenue à l'échelle européenne pour la Stratégie Europe 2020 il y a une dizaine d'années.

Cette nouvelle stratégie est très axée sur les enfants et les jeunes. Pourquoi ?

La pauvreté des enfants est un sujet connu et analysé depuis longtemps – je pense d'ailleurs au colloque que nous avons organisé en 2011 avec le CNLE, le DROS, la MIPES et la MRIE¹. Les comparaisons internationales nous alertent sur l'efficacité redistributive insuffisante des aides financières aux familles en France : malgré une politique familiale très active et relativement plus développée que dans les autres pays européens, l'écart entre le taux de pauvreté monétaire des moins de 18 ans et celui de la population générale est particulièrement prononcé. Ainsi, près d'un enfant sur cinq (19,8 %) vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté monétaire, alors que le taux national moyen est stable autour de 14 %. Cette situation s'est aggravée au cours des dernières années et mérite la plus grande attention en raison des risques de transmission intergénérationnelle de la pauvreté. Aujourd'hui, cette question est d'ailleurs très présente dans les débats car le constat partagé est que pauvreté et échec scolaire sont très liés. La transmission intergénérationnelle de la pauvreté est un problème français : la probabilité pour un enfant issu du monde ouvrier d'échouer dans son parcours scolaire et donc potentiellement de devenir un adulte en échec est quatre fois plus élevée que pour un enfant issu du monde des cadres.

Les causes de cette situation sont notamment à rechercher du côté de la segmentation du marché du travail et du cloisonnement des politiques qui concernent les familles et leurs enfants. C'est pourquoi la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté a pour ambition de lutter contre les inégalités de destin et de permettre une égalité des chances réelles des enfants et des jeunes.

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté prévoit une évaluation des politiques lancées. C'était également le cas pour les plans pauvreté précédents. Mais dans le secteur social, cette méthode reste pour l'heure marginale. Comment peut-on expliquer cela ?

En France, l'évaluation est un concept récent. La culture de l'évaluation est arrivée dans les années 1990 sous l'impulsion de la Commission européenne, désireuse de connaître l'utilisation des fonds structurels européens. Au sein des collectivités territoriales, les régions ont été pionnières en matière d'évaluation. Dans le domaine des politiques sociales, le code de l'action sociale et des familles oblige les départements, depuis 2005, à évaluer tous les cinq ans leurs quatre schémas d'organisation sociale et médicosociale. Cependant, l'émiettement et le manque de cohérence dans l'action sociale entre État et Départements, avec en arrière-plan l'insuffisance des ressources, sont des éléments de tension dont l'évaluation pâtit. Comment évaluer des actions dont le contenu est défini au niveau national et dont l'application est locale ? Qui serait le destinataire de ces évaluations, c'est-à-dire qui aurait les moyens d'en tenir compte ? Dans ce contexte finalement, on réalise des évaluations très générales sans grand impact sur les actions et les acteurs s'estiment emprisonnés dans des contraintes très étroites.

Entre 2007 et 2012, pour suivre l'objectif fixé de baisse de la pauvreté d'1/3 en 5 ans, un tableau de bord de suivi de la pauvreté, avec des indicateurs sur les revenus, l'emploi, le logement ou l'éducation avait été élaboré par la DREES, en coopération avec l'ONPES, les partenaires sociaux et les associations. Reposant sur quinze indicateurs principaux et dix-huit indicateurs complémentaires, il constituait une synthèse générale concernant les situations et les risques de pauvreté et d'exclusion en France.

Le suivi du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale entre 2013 et 2017 a quant à lui essentiellement reposé sur des indicateurs de moyens et non des indicateurs de résultats.

Aujourd'hui, le suivi et l'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté aboutiront à deux démarches distinctes.

Le suivi de la contractualisation donnera lieu pour chaque Département, en partenariat avec l'État, à une sélection d'indicateurs reflétant le contexte, les objectifs et les moyens spécifiques mis en œuvre, tantôt indicateurs statistiques, tantôt indicateurs de gestion.

S'agissant de l'évaluation, France Stratégie animera un comité d'évaluation chargé de mesurer les impacts généraux de la stratégie au regard de ses principaux axes et devrait remettre un rapport intermédiaire en 2022. En outre, sur des actions spécifiques et innovantes, le nouveau Fonds d'investissement social devrait permettre d'associer à des expérimentations une démarche d'évaluation scientifique, visant à comparer les résultats obtenus dans des territoires pilotes par rapport à d'autres territoires qui n'ont pas déployés ces actions. C'est un dispositif qui selon moi devrait remotiver les acteurs de terrain et stimuler leurs capacités d'observation et d'analyse.

1. « Vivre la pauvreté quand on est un enfant », 21 novembre 2011, Paris.

Tableau de bord par département (Dernières données disponibles)

Sources : Caf de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (données définitives), Insee, Pôle emploi, Direccte Paca/Sese, Pôle emploi/Dares, Carsat Sud-Est, DRSM Paca-Corse, SDeS – Traitement Dros

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Région
PAUVRETÉ / CONDITIONS DE VIE							
Taux de bas revenus (2018, en %)	18,9	15,0	18,6	23,9	19,7	22,4	21,3
Taux de familles monoparentales à bas revenus (2018, en %)	46,7	39,2	39,7	48,4	44,4	47,7	45,4
Revenu médian des foyers à bas revenus (2018, en €)	764	788	758	752	755	760	755
Taux d'allocataires dépendants des prestations Caf (2018, en %)	14,4	11,6	13,7	16,9	15,1	14,3	15,4
Taux d'allocataires de minima sociaux d'âge actif (2018, en %) (p)	9,3	7,4	8,4	10,6	9,5	9,6	9,6
Évolution du nombre d'allocataires de minima sociaux d'âge actif Caf (2017/2018, en %)	1,0	0,8	-1,3	0,1	0,7	0,0	0,0
Persistance des allocataires du RSA socle Caf (2018, en %)	48,5	46,0	44,2	56,1	53,8	48,9	52,7
FORMATION / INSERTION / EMPLOI							
Jeunes non insérés (2016, en %)	29,0	22,3	23,0	24,5	28,7	30,9	25,7
Part des demandeurs d'emploi de longue durée (2018, en %)	47,6	46,3	43,4	46,1	43,8	46,5	45,2
Taux de chômage localisé annuel moyen (2018, en %)	11,0	8,5	9,7	10,9	10,1	11,7	10,5
Taux de demandeurs d'emploi non indemnisés (2018, en %)	46,8	47,3	45,0	50,9	44,3	47,4	47,6
Part des salariés en emploi stable (2016, en %)	81,5	76,7	86,5	85,2	84,7	82,5	84,7
LOGEMENT							
Part des logements suroccupés (2016, en %)	6,1	5,5	19,5	13,0	10,3	7,4	12,8
Part des logements locatifs sociaux parmi les résidences principales (2018, en %)	9,6	12,0	10,6	17,6	10,1	13,8	13,6
SANTÉ							
Part des assurés de moins de 65 ans bénéficiaires de la CMUC (2018, en %)	8,4	6	7,7	13,2	9,7	11	10,8
PERSONNES ÂGÉES							
Indice de vieillissement de la population (2016, en %)	116,3	102,4	112,3	81,8	118,0	87,5	97,4
Taux d'allocataires du minimum vieillesse (2018, en %)	4,3	3,2	6,0	6,5	4,8	5,0	5,7

(p) Données ASS provisoires.

GLOSSAIRE

Le site Internet du Dros dispose d'une rubrique « Glossaire » qui contient l'ensemble des éléments de définitions, sigles et notes méthodologiques des publications du Dros.

www.dros-paca.org/fr/glossaire-du-dros/

EN SAVOIR PLUS...

- Durieux S., Zampini C., Les inégalités sociales femmes-hommes en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Insee, *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur*, numéros 50 à 55, Mars 2019
- « L'insertion par l'activité économique en Paca : bilan 2017. Un tiers des contrats aidés relèvent désormais de l'IAE », Théma n°8 – Direccte Paca - Paru en janvier 2019
- Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur n°72 juillet 2019 Entre 29 000 et 35 000 résidences principales à produire chaque année d'ici 2030
- Centre Social Fosséen, Evaluation utilité sociale, juin 2018
- « Les inégalités sociales et le décrochage scolaire », rapport de Pierre-Yves Bernard publié par le CNESCO
- « Enfants pauvres, enfants démunis », *Les Cahiers de l'ONPES* n°1, octobre 2017, Didier Gélot et Jean-Luc Outin

LES CAHIERS DU DROS

Vous pouvez consulter tous les *Cahiers du Dros* sur notre site Internet :

www.dros-paca.org/fr/les-cahiers-du-dros/

Pour la 6^e année, le Dros met à disposition sur son site Internet un fichier de données contenant l'ensemble des chiffres et illustrations de la présente publication. Vous y trouverez également des analyses et des données complémentaires, comme par exemple l'ensemble des chiffres clés déclinés au niveau des EPCI.

DISPOSITIF RÉGIONAL D'OBSERVATION SOCIALE

15 rue Malaval – 13002 Marseille / Tél. : 04 84 52 41 24

E-mail : dros.cafmarseille@caf.cnafmail.fr – www.dros-paca.org

Directeur de la publication : Jean-Pierre Soureilat

Directeur adjoint de la publication : Bernadette Melmont

Rédacteur en chef : Julie Bertrand

ISSN : 2101-6038

Design graphique : Quentin Devanne - quentin.devanne@outlook.com

Crédits photographiques : Julie Bertrand, iStockphoto, Agathe Maurel, Adobe Stock

Remerciements à : Jérôme Vignon (ONPES), Jean-Philippe Berlemont, Léopold Carbonnel et Jérôme Blanche (DRDJSCS), Jacques Vergnes-Carles, Pascal Murati, Mireille Assedo et Yasmina Rahal (Conseil régional), Jean-Luc Billand et Claire Comet (CD 04), Didier Marcon (CD 05), Christophe Paquette (CD 06), Annie Hénault et Catherine Savignac (CD 13), Isabelle Delaunay et Serge Mascellani (CD 84), Thierry Autard (Caf 04), Joël Tourniaire (Caf 05), Ana Bernard et Béatrice Peschel (Caf 13), Laure Versolato (Caf 83), Emmanuelle Vosseler-Rostaing (Caf 84), Somoudom Inthavong (ORM), Nicolas Bianco et Lucie Condamino (Pôle emploi), Manuel Pinto (Petits frères des pauvres), Francis Vernède (URIOPSS).

